

## LE BOTSWANA, TERRE DE RICHESSES ET D'OPPORTUNITÉS POUR LA FRANCE

### Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Afrique australe au Botswana

15 au 20 mai 2017

Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Afrique australe composée de MM. Antoine Lefèvre, président, et Rachel Mazuir, s'est rendue au Botswana du 15 au 20 mai 2017.

La préparation en amont de ce déplacement a fait l'objet de plusieurs échanges préalables au Palais du Luxembourg (en particulier avec S.E. M. Pierre Voillery, ambassadeur de France à Gaborone, S.E. M. Samuel Otsile Outlule, ambassadeur du Botswana à Bruxelles, et M. Tshekedi Khama, ministre de l'Environnement, de la Préservation des ressources naturelles et du Tourisme du Botswana) ainsi que d'une table ronde, organisée le 25 avril 2017, sur les enjeux économiques et commerciaux de ce marché pour les entreprises françaises.



Le Botswana est divisé en 16 districts administratifs : 9 ruraux et 7 urbains

Méconnu en France, le Botswana est pourtant **un pays exemplaire** à plus d'un titre : rare État de droit d'Afrique, doté d'un régime démocratique et stable, c'est également l'une des économies les plus prospères du continent, et dont le PIB par habitant est le plus élevé d'Afrique australe.

#### ***I. Une démocratie stable***

Ancien protectorat britannique, indépendant depuis 1966, le Botswana est une démocratie constitutionnelle, dont le fonctionnement s'inspire du système de Westminster. Remarquablement stable, ce pays n'a connu que quatre présidents de la République en cinquante ans. L'actuel président, au pouvoir depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, le général Seretse Khama Ian Khama, ancien chef des armées, est le fils du « père de l'indépendance » du pays et fondateur du parti toujours actuellement majoritaire, le *Botswana Democratic Party* (BDP).

La délégation a été accueillie au Parlement, composé de l'Assemblée nationale et de la Chambre des Chefs, selon le cérémonial coutumier réservé aux hôtes officiels. Elle s'est d'abord entretenue avec **Mme Gladys Kokorwe, présidente de l'Assemblée nationale**, accompagnée de MM. Bagatalia Arone et Ronald Shamukuni, députés. Composée de 63 membres (soit 57 élus au suffrage universel direct pour cinq ans selon le mode de scrutin uninominal à un tour, 4 personnalités nommées par le président de la République et 2 membres de droit - le président de la République qui est choisi en son sein et le président de l'Assemblée nationale -), cette chambre cultive une longue tradition de discussion et de recherche du consensus. Chaque projet de loi est ainsi examiné trois fois.

Si le pays n'a pas encore connu d'alternance électorale, **l'opposition progresse néanmoins**. Elle a enregistré son meilleur score lors des dernières élections législatives en 2014. Même si le parti présidentiel (BDP) conserve la majorité absolue avec 37 sièges, l'UDC (*Umbrella for Democratic Change*), alliance de plusieurs partis d'opposition fondée en 2012, a remporté 17 sièges à l'Assemblée nationale, et le BCP (*Botswana Congress Party*) en a gagné 3.

L'entretien a surtout été l'occasion d'évoquer **divers sujets internationaux**, tels que le soutien à la mise en œuvre de l'Accord de Paris (le Botswana pourrait être un pays pilote pour l'Afrique) et les partenariats à développer en matière de desserte aérienne, de participation aux opérations de maintien de la paix, de convention fiscale et d'éducation.



De gauche et à droite : S.E. M. Pierre Voillery, ambassadeur de France, MM. Antoine Lefèvre, Rachel Mazuir et Mme Gladys Kokorwe, présidente de l'Assemblée nationale.

Au Parlement, la délégation a également rencontré **M. Kgosi Puso Gaborone, président de la Chambre des Chefs**, accompagné de M. Kgosi Malope, vice-président. Organe consultatif, la chambre est composée de 15 membres dont les 8 chefs traditionnels héréditaires des principales tribus du pays ainsi que de 7 membres élus, soumis à renouvellement lors de chaque élection législative. Consultée obligatoirement en cas de révision de la Constitution, ainsi que sur les textes relatifs au droit coutumier, au droit familial, au régime de propriété et à certains aspects du droit civil, la Chambre des Chefs reflète la volonté du régime de préserver les solidarités traditionnelles, valoriser le rôle des chefs coutumiers, et prendre en compte les intérêts des éleveurs et des agriculteurs. Elle joue donc un rôle important dans l'équilibre institutionnel. Cette tradition de concertation s'incarne aujourd'hui dans les larges consultations régulièrement organisées pour traiter des grandes questions qui engagent l'avenir de la Nation.

C'est ainsi qu'en 1998, une commission nommée par le Chef de l'État a publié un rapport intitulé «*Vision à long terme pour le Botswana, vers la prospérité pour tous*», au terme d'un long processus de concertation dans tous les secteurs de la société civile. Il sert encore aujourd'hui de «*feuille de route*» aux autorités du pays.



Accueil traditionnel de la délégation au Parlement

## II. Vers un nouveau modèle de croissance ?

Le Botswana est devenu, en deux générations, l'un des pays les plus prospères d'Afrique, avec un taux de croissance annuel moyen de 6,6 % entre 1980 et 2010 permettant à ses 2,3 millions habitants d'atteindre un niveau de revenu moyen supérieur à celui de l'Afrique du Sud (soit 6 972 USD en 2016). Cette croissance soutenue a été fondée sur une gestion avisée de la rente diamantifère, consolidée notamment par la création en 1994 d'un fond souverain, le *Pula Fund* et par le refus d'un endettement extérieur, du moins jusqu'à une période récente.

Toutefois, le taux de croissance a nettement fléchi en 2016 à 2,9 % contre 7,6 % en moyenne entre 2010 et 2013 en raison de la baisse de la demande externe en diamants, notamment américaine, premier marché mondial. Ce ralentissement intervient dans un contexte de baisse des exportations de minerais et de sécheresse sévère, affectant le secteur agricole. Même si le FMI prévoit une reprise pour 2017 (autour de 4 %), la **recherche d'un nouveau modèle économique, moins dépendant de l'exploitation du diamant, est devenue l'une des priorités des autorités**.

Ce thème a dominé les trois entretiens ministériels que la délégation a eus, avec M. Ontefetse Matambo, ministre des Finances et du Développement économique, M. Vincent Seretsele, ministre de l'Investissement, du Commerce et de l'Industrie, et Mme Pelonomi Venson-Moitoi, ministre des Affaires internationales et de la Coopération.

Elle a également eu des échanges approfondis sur ce thème avec Mme Jillian Blackbeard, responsable de la promotion du tourisme au ministère de l'Environnement, de la Conservation des ressources naturelles et du Tourisme. En effet, le tourisme constitue un axe de diversification important pour ce pays qui mise sur le potentiel de ses réserves naturelles, notamment dans le nord du pays (delta de l'Okavango) et de ces sites comme les grottes de Gchwihaba. Comme l'ont rappelé Mme Martha Stein-Sochas, directrice régionale, et M. Williams Roos, conseiller économique, même si ce pays est encore peu enclin à emprunter auprès des bailleurs de fonds internationaux, l'Agence française de développement (AFD), implantée à Johannesburg, envisage d'accompagner la mise en valeur touristique de ce patrimoine.



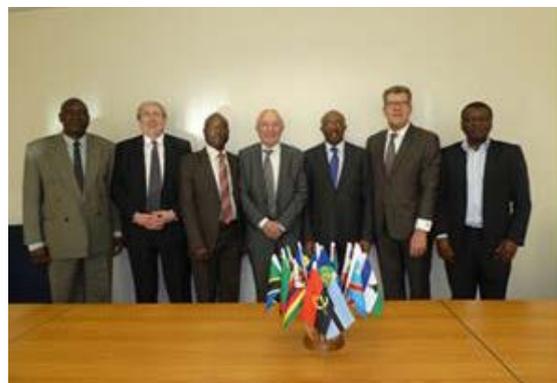
Participation de la délégation au 1<sup>er</sup> Business Forum Botswana-France organisé à Gaborone

**Le Botswana apparaît donc comme un marché à explorer.** Si le Botswana entretient des relations économiques étroites avec son voisin sud-africain, pour des raisons historiques et géographiques, il cherche désormais à diversifier ses partenaires. Bien que les relations commerciales entre la France et le Botswana soient aujourd'hui réduites (le Botswana occupe le 150<sup>e</sup> rang des clients de la France et les exportations françaises concernent essentiellement des produits pharmaceutiques et des biens d'équipement professionnels), de réelles opportunités existent donc aujourd'hui pour nos entreprises, dont seulement une vingtaine est implantée sur place.

Créé en 2014, avec le parrainage de l'ambassade de France, le **France Botswana Business Club**, présidé par M. Fabrice Gaussen, a précisément pour ambition de faciliter l'installation d'opérateurs français, et de développer les liens commerciaux et économiques entre les secteurs privés français et botswanais. Lors d'un échange avec une vingtaine de ses membres au siège de la société Orange Botswana, la délégation a

constaté leur volonté d'en faire un interlocuteur crédible à la fois des autorités locales et des grands groupes français. Le club vise ainsi à s'imposer comme un lieu d'échanges et d'informations incontournable, notamment sur les difficultés d'accès à ce marché (préférence nationale, permis de travail, procédure d'appels d'offres, fiscalité) et les moyens d'y faire face grâce à l'expérience acquise.

L'organisation, le 17 mai 2017, du premier **Forum d'affaires franco-botswanais**, co-organisé par l'ambassade de France, le *Botswana Investment and Trade Centre* (BITC) et le *Diamond Trading Company Botswana* (DTCB), **s'inscrit dans cette dynamique.** Réunissant une quarantaine de grandes sociétés, il a permis de pointer les atouts considérables de ce pays qui bénéficie d'un environnement des affaires très favorable, le classement *Doing Business* de la Banque mondiale le plaçant en 2017 au 71<sup>e</sup> rang (sur 190), malgré ses handicaps naturels bien connus : son enclavement et la faible taille de son marché. S.E. M. Alexander Baum, ambassadeur de l'Union européenne au Botswana, a rappelé à cette occasion que nos échanges s'inscrivent essentiellement dans un cadre européen, renforcé par la signature le 10 juin 2016 de l'accord de partenariat économique UE/SADC, la Communauté de développement de l'Afrique australe.



La délégation au siège de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

### **III. Des relations bilatérales à cultiver**

L'ouverture de notre ambassade à Gaborone, en juillet 2000, à l'occasion de l'**installation dans la capitale du siège de la Communauté de développement de l'Afrique australe** (SADC), organisme qui réunit 15 États de cette zone et bénéficie d'une aide européenne dans le cadre du Fonds européen de développement (XI<sup>e</sup> FED), a marqué l'essor des relations bilatérales franco-botswanaises, couronné par la visite du président Khama en France en juin 2015.

Depuis l'arrêt de la Cour internationale de justice, rendu en 1999, sur la bande de Caprivi disputée avec la Namibie, le Botswana n'a plus de contentieux territorial majeur avec ses voisins et a consolidé son rôle régional. Même si lors de la rencontre avec les collaborateurs de Mme Stergomena Tax, secrétaire exécutif de la SADC, la délégation a pu constater que notre coopération avec cet organisme reste en-deçà de ce qu'elle devrait être, tant au plan militaire que de la sécurité civile, notre pays pourrait à l'avenir s'appuyer davantage sur le Botswana. Ce dernier suit en effet courageusement une ligne politique plutôt pro-occidentale, à contre-courant de ses voisins, ce qui l'a parfois isolé au sein de la SADC. Ainsi, la diplomatie botswanaise s'est montrée très critique sur la situation politique au Zimbabwe. Elle a aussi activement soutenu le travail de la Cour pénale internationale et dénoncé les exactions du régime syrien...

Abordant à diverses reprises lors de son séjour la question de la **francophonie**, la délégation a pu mesurer **l'importance du levier culturel pour le rayonnement de notre pays dans cette région anglophone**. Comme l'a rappelé la directrice de l'Alliance française de Gaborone (AFG), Mme Aurélie Gbeffa, la décision du Botswana de généraliser l'enseignement du français au niveau secondaire dans les écoles publiques du pays a permis de renforcer la coopération culturelle bilatérale de manière significative.

L'accord-cadre en matière d'éducation, signé le 23 juin 2015, conjugué à l'arrivée d'une équipe dynamique, a relancé l'Alliance qui accueille aujourd'hui quelque 400 élèves par an pour des cours de français mais également de setswana, la langue locale, ainsi qu'un public croissant à ses manifestations culturelles.



La délégation avec Mme Aurélie Gbeffa, directrice de l'Alliance française (à gauche)

L'AFG constitue donc **un atout majeur pour la diffusion de la culture française**. Afin de soutenir son action, le Sénat a d'ailleurs, sur la proposition du président Antoine Lefèvre, subventionné par la réserve parlementaire une partie du projet d'implantation d'une nouvelle Alliance française, sur un terrain de 1200 m<sup>2</sup> (quatre fois plus grand que le site actuel) et dont les bâtiments remis à neuf pourront héberger davantage de salles de cours et un centre d'art. La délégation tient à saluer la cohérence de ce projet et son importance stratégique pour le renforcement de notre influence dans ce pays.

\*

Légitimement fier de ses institutions et de sa réussite économique, le Botswana est une terre d'opportunités multiples pour notre pays. Le déplacement sénatorial a donc permis de nourrir notre relation bilatérale, certes ancienne<sup>1</sup> mais qui pâtit encore d'une insuffisante visibilité. Le groupe d'amitié entend continuer à promouvoir le Botswana en France à travers ses prochaines activités.

<sup>1</sup> France-Afrique australe : le Botswana, un modèle pour l'Afrique ?\_Rapport Sénat- GA 26 juillet 1999

### Composition de la délégation



**M. Antoine LEFEVRE**  
Président du groupe d'amitié  
Sénateur de l'Aisne  
(Les Républicains)



**M. Rachel MAZUIR**  
Membre du groupe d'amitié  
Sénateur de l'Ain  
(Socialiste et républicain)

Composition du groupe d'amitié : [http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami\\_646.html](http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_646.html)